

SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE SALAISE-SABLONS



COMITÉ SYNDICAL

Procès-verbal de la séance du 18 juillet 2025

Membres présents :

Pour ENTRE BIEVRE ET RHÔNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

- Monsieur Gilles VIAL
- Monsieur Laurent TEIL
- Monsieur Robert DURANTON
- Monsieur Jean-Charles MALATRAIT

Pour le CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES :

- Monsieur Thierry KOVACS (avec le pouvoir de M. Julien VUILLEMARD)

Assistaient à la séance sans voix délibératives :

- Monsieur Claude LHERMET, suppléant de M. MALATRAIT – CC EBER
- Monsieur Régis VIALLATTE, suppléant de M. TEIL – CC EBER
- Madame Caroline PRIEUR, Directrice – INSPIRA,
- Madame Géraldine OLLIVIER, Responsable technique et environnement – INSPIRA,
- Madame Manon PEREZ, Responsable administrative – INSPIRA,
- Madame Caroline VACHAL, Responsable communication et concertation – INSPIRA,
- Madame Savannah TOUSSAINT, Responsable finances et gestion – INSPIRA,
- Monsieur Thierry DENARIE, Chargé de développement économique territorial – INSPIRA.

Monsieur Thierry KOVACS, Président du Syndicat mixte, accueille les participants et les remercie de leur présence.

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

- **Monsieur Laurent TEIL** est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Comité Syndical du 11 avril 2025 n'appelle pas de remarques particulières.

- Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président rapporte les décisions prises par délégation.

Il lance ensuite le projet de délibération inscrit à l'ordre du jour du Comité Syndical, en précisant que la délibération concernant l'élection de la CAO est reportée ultérieurement.

Projet de délibération 2025/610 - Attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la communication et la concertation de l'espace industriel responsable et multimodal INSPIRA et autorisation de signature du Président

Le 10 avril 2025, la consultation en procédure adaptée (MAPA) relative à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la communication et la concertation du projet Inspira a été publiée.

Ce marché, d'une durée de trois ans, est plafonné à un montant global maximum de 200 000 € HT sur 4 lots.

Il est proposé au comité syndical de :

- **Attribuer les quatre lots de ce marché**, selon l'analyse faite après avoir reçu les candidats en auditions et suite à la présentation du Syndicat mixte lors du conseil.
- **D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires** à la mise en œuvre du marché.

Adopté à l'unanimité

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Président remercie l'ensemble des participants pour leur présence.

La séance est levée à 17h30.

**Le Président,
Thierry KOVACS**



**Le secrétaire de séance
Laurent TEIL**

